

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Syndicat Mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

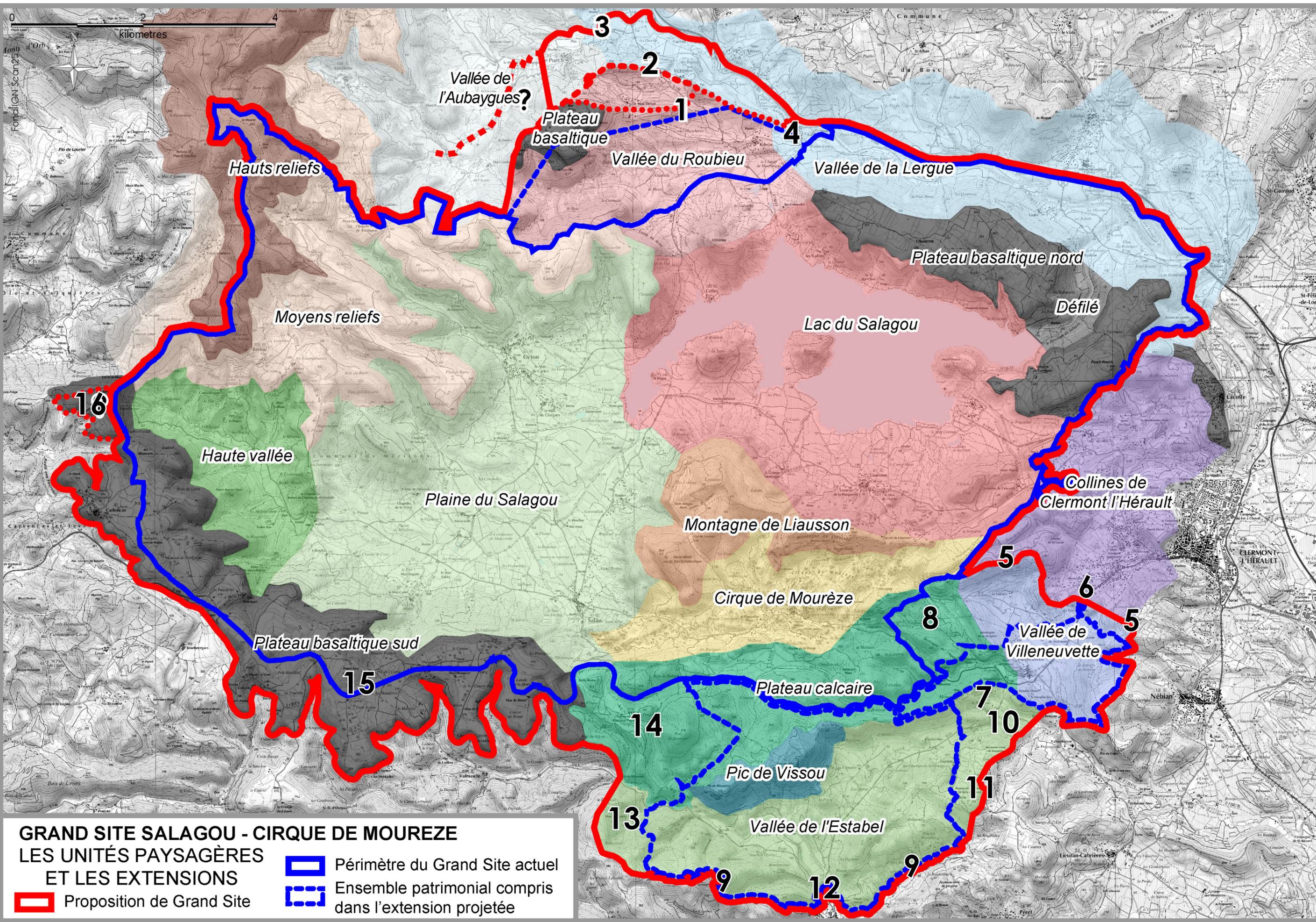
DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE LAC DU SALAGOU - CIRQUE DE MOURÈZE (HÉRAULT) ÉTUDE PAYSAGÈRE PRÉALABLE

Propositions de périmètre

Synthèse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



GRAND SITE SALAGOU - CIRQUE DE MOUREZE
LES UNITÉS PAYSAGÈRES
ET LES EXTENSIONS

 Proposition de Grand Site

 Périmètre du Grand Site actuel

 Ensemble patrimonial compris dans l'extension projetée

Récapitulatif des enjeux paysagers des extensions

Le Puech - Rives de la Lergue

Périmètre du Grand Site :

- Prise en compte des paysages de ruffes de la vallée du Roubieu dans leur ensemble.
- Compléter le Grand Site avec les espaces en relation visuelle avec le lac.
- Compléter le dispositif paysager existant sur la vallée de la Lergue.
- Tenir compte d'une extension programmée du classement vers le nord.

Enjeux :

- Préservation de la silhouette signal du village du Puech.
- Gestion qualitative des abords des 4 hameaux (Cartels, Mas Delon, les Hémies, Rabejac).
- Intégration paysagère des points d'accueil touristiques (centres de vacances, équestre,...).

Actions :

- Gestion qualitative des sites portes : Cartels, échangeurs avec l'A75.
- Gestion qualitative des routes de découverte vers Lodève (RD148, route itinéraire touristique du Conseil Département de l'Hérault) et RD157E5 vers les Valarèdes (commune de Lavalette)/Saint Martin des Combes (commune d'Octon)/Brenas : ouvertures et vues de découverte, traitement des abords.
- Développement des sentiers de découverte du patrimoine et des points de vues panoramiques : buttes, dolmen, canyon de ruffes, patrimoine vernaculaire,...
- Sauvegarde du patrimoine rural vernaculaire (faysse, mazet, ...).
- Autoriser les remises en culture.
- Développement des thématiques géologiques et minières en relation avec l'ensemble du Grand Site (mines d'uranium sous les aspects géologiques, techniques et socio-culturels, source d'eau chaude,...).

Vallée de Villeneuve

Périmètre du Grand Site :

- Préservation de l'écrin paysager par la prise en compte des horizons du paysage de la vallée (lignes de crêtes sur 360°).

Enjeux (hors Manufacture proprement dite) :

- Préservation des arrière-plans ouest de la Manufacture.
- Maîtrise et intégration paysagère de l'urbanisation diffuse.

- Préservation de la qualité et du caractère agricole de la vallée et de ses éléments vernaculaires.
- Relation paysagère entre la Manufacture et le domaine de Malmont.

Actions (hors Manufacture proprement dite) :

- Valorisation de Notre Dame de Peyrou, site et monument porte du Grand Site étendu.
- Gestion qualitative et intégration paysagère de l'urbanisation en vis à vis de la Manufacture.
- Développement du réseau de sentiers des béals autour de la Manufacture et en direction de Mourèze.
- Valoriser la thématique de l'eau en lien avec l'ensemble du Grand Site.
- Mise en place de liaisons douces entre Clermont et Mourèze par les Faysse et/ou ND de Peyrou.

Classement du Pic de Vissou et de Vissounel

Périmètre du Grand Site :

- Prise en compte des relations visuelles et fonctionnelles d'un périmètre autour du site classé du Pic de Vissou.
- Établir une continuité paysagère avec les autres composantes du futur Grand Site : SPR de Villeneuve, plateau basaltique.

Enjeux :

- Préservation de la qualité et du caractère agricole de la vallée et de ses éléments vernaculaires (murets de pierres, faïsses, mazets, capitelles, anciens moulins, sources, ...).
- Préservation des plantations agrestes (diversifiant le paysage viticole) et des structures végétales : haies, ripisylves, sujets isolés ou en accompagnement de bâti.
- Préservation de la qualité des vues en direction du pic de Vissou dans la vallée de la Boyne en amont et en aval de Cabrières.

Actions :

- Ériger Cabrières en village porte du Grand Site (dans le futur, inclure une partie de la vallée de la Boyne en aval de Cabrières ?).
- Gestion des aménités, principalement autour du Pic de Vissou.
- Mines. Mise en valeur du patrimoine minier avec développement autour de la protohistoire et de l'antiquité. Mise en relation avec les sites de Péret, de Pézennes et de Carlenca-et-Lévas voisins, et du Puech.
- Géologie et hydrogéologie. Construire une offre de visite cohérente mettant en valeur la géologie, les sources, les sites carriers et le terroir (viticulture)

avec l'ensemble du Grand Site.

- Gestion des espaces forestiers (relation visuelle avec le pic de Vissou, exploitation, aménités).

Le plateau basaltique du Causse de Carlenca au Mas de Rouet

Périmètre du Grand Site :

- Prendre en compte dans le Grand Site les paysages du plateau dans leur globalité pour établir un périmètre cohérent.

Enjeux :

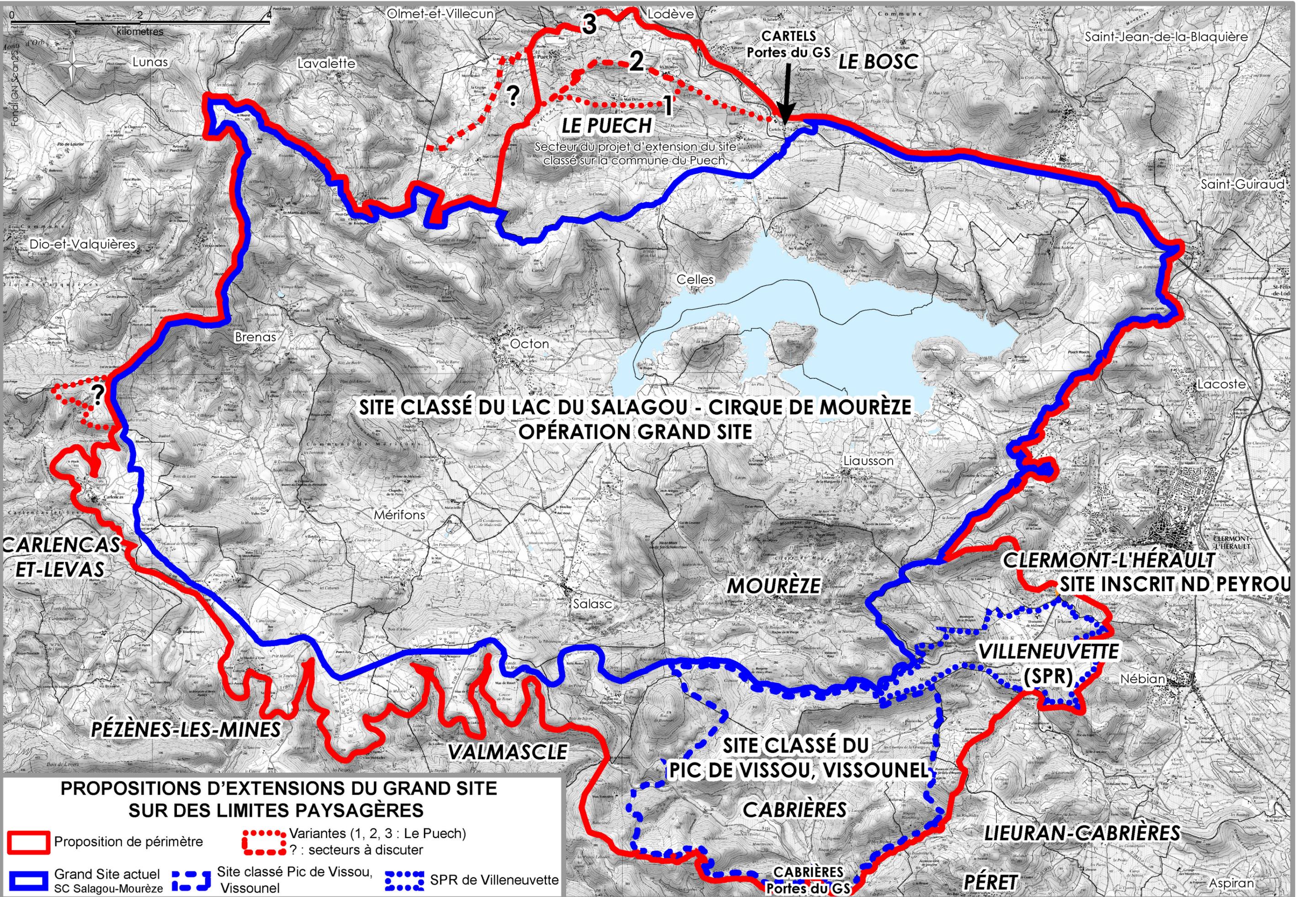
- Qualité de la découverte du Grand Site sur les deux rives de la RD908. Le voie est un espace de transit et de transition, une porte de fait du Grand Site.
- Préservation des paysages à l'identité agro-pastorale et de leur patrimoine.
- Colonisation forestière des espaces pastoraux.

Actions :

- Gestion des abords de la RD905 et de la qualité des vues vers le Vissou.
- Développement des sentiers en balcon des découvertes des éléments remarquables du Grand Site actuel ou envisagé (plaine et lac du Salagou, montagne de Liausson, pic de Vissou)
- Mise en valeur de Carlenca, village belvédère.
- Préservation de la trame de haies
- Préservation du pastoralisme (enrichissement et embroussaillage des clapas)
- Gestion du ruissellement et de l'érosion
- Recensement et préservation du patrimoine de pierres sèches basaltiques.
- Découverte du patrimoine géologique (basaltes, mines,...) et hydrogéologique (sources, capitelles, techniques de captage,...).

Enjeux à l'échelle du Grand Site

- Encourager une diversification face à la monoculture viticole, une diversification est elle possible ?
- Préservation des architectures des mazets avec l'appui du CAUE (mission de conseil) et de l'UDAP (au titre des sites classés et inscrits).
- Murets et faïsses à protéger des pratiques agricoles (en lien avec la Chambre d'Agriculture, le CAUE).
- Préservation des trames végétales structurantes en vallée ou sur les plateaux (haies, ripisylves).
- Étendre l'inventaire du patrimoine à l'ensemble du futur Grand Site afin de permettre des actions de sensibilisation et de préservation ciblées.
- Valorisation du lien entre paysages, géologie et culture, à l'échelle du Grand Site.



Propositions de délimitation de périmètre

Commune du Puech

- 1 - Variante 1 : Englober l'ensemble de la vallée du Roubieu, avec le Cayroux, suivre la crête de Trabessous, rejoindre le relief des Piéroux avant de se raccorder au pont des Cartels.
- 2 - Variante 2 : Inclure l'ensemble Cayroux, vallée du Roubieu, les collines autour du Mas Delon et des Hémies jusqu'à la confluence Lergue-Aubaygues. Ce périmètre se calque sur le parti pris du classement du site du Lac du Salagou-Cirque de Mourèze.
- 3 - Variante 3 : Limite suivant le Puech, l'Aubaygues en aval du village du Puech, la Lergue en limite communale avec Lodève, l'A75 et Cartels.
- 4 - Sur la commune du Bosc inclure le hameau de Cartels en tant que porte du Grand Site et la rive de la Lergue entre Cartels et l'échangeur «Le Bosc» de l'A75.

Commune et SPR de Villeneuveville

- 5 - Étendre le périmètre jusqu'aux crêtes fermant l'écrin paysager au delà des limites communales de Villeneuveville sur la commune de Clermont-l'Hérault.
- 6 - Intégrer la chapelle ND du Peyrou (commune de Clermont-l'Hérault) dans le Grand Site en tant que point d'entrée.
- 7 - Inclure l'ancien site minier en terminaison est de la crête du Vissou dans le Grand Site
- 8 - Prendre en compte l'enclave (commune de Clermont-l'Hérault) créée en direction de Mourèze.

Site classé du Pic de Vissou et Vissounel

- 9 - Se reposer sur le périmètre du classement du pic de Vissou.
- 10 - Inclure la terminaison est de la crête du Vissou en descendant jusqu'en dessous de la RD15.
- 11 - Inclure le relief de Saint Gély, arrière-plan de la manufacture Royale et accompagnement de la liaison par la RD15.
- 12 - Prendre en compte le village de Cabrières dans le plan d'actions en tant que Porte du Grand Site.
- 13- Intégrer le vallon et le hameau de Mas Boussière
- 14 - Inclure la colline de Boutouri et les bois de Naves entre la RD908 et la Boyne.

Plateau basaltique sud (de Carlenças au Mas de rouet)

- 15 - Étendre le périmètre au sud de la RD908 à l'ensemble du plateau basaltique de Carlenças au Mas de Rouet.
- 16 - Éventuellement intégrer le sommet et le relief basaltique de Naubio.